



Bulletin Officiel

N° 5542 Mercredi 07 Février 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DU CME

COMMUNIQUE

- UNITED GENERAL PARTNERS
- ATLAS SEED FUND (fonds d'amorçage)
- FCPR A.T.I.D. FUND I

2

AVIS DES SOCIETES

FUSION ABSORPTION PAR TUNISIE LEASING DE SA FILIALE TUNISIE FACTORING

TUNISIE LEASING

3-6

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2017-2

7-10

HANNIBAL LEASE 2017-3

11-15

ATL 2017-2

16-20

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE -GROUPE BPCE-

21

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB SUB 2011 »

22

COMMUNIQUE DE PRESSE

STB

23-25

CARTHAGE CEMENT

26

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STEG INTERNATIONA SERVICES

27

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TL 2017-2 »

28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29-30

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2017

- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

COMMUNIQUE

RETRAIT D'AGREMENTS

Le Conseil du Marché Financier a décidé lors de sa réunion du 16 janvier 2018 de retirer les agréments suivants :

- UNITED GENERAL PARTNERS (société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers)
- ATLAS SEED FUND (fonds d'amorçage)
- FCPR A.T.I.D. FUND II (fonds commun de placement à risque)

AVIS DE SOCIETES

**Fusion absorption par Tunisie Leasing
de sa filiale Tunisie Factoring**

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 viendront compléter les informations contenues dans le présent prospectus, au plus tard le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Tunisie Leasing

Siège social : Centre Urbain Nord, Av Hédi Karray -1082 Tunis Mahrajène-

1. Aspect économique de l'opération :

L'opération envisagée consiste en un regroupement par Tunisie Leasing de l'une de ses filiales. Cette opération prendra la forme d'une fusion absorption par Tunisie Leasing de sa filiale, la Société Tunisie Factoring qu'elle détient à 100% ; fusion dite simplifiée.

2. Date d'approbation du principe de fusion

Les conseils d'administration de Tunisie Leasing réuni en date du **25 août 2015** et celui de Tunisie Factoring réuni en date du **27 juillet 2017** ont donné leur accord de principe à l'effet de procéder à une fusion par voie d'absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing.

3. Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération :

Les assemblées Générales Extraordinaires appelées à approuver l'opération de fusion absorption seront tenues comme suit :

- Le **11/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Factoring en vue d'apporter, au titre de la fusion, à la société Tunisie Leasing la totalité de son patrimoine, moyennant la prise en charge par la société absorbante l'intégralité du passif de Tunisie Factoring ainsi que les frais entraînés par la dissolution de celle-ci.
- Le **12/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Leasing en vue de décider la fusion par absorption de Tunisie Factoring et l'affectation d'un Boni de Fusion.

4. Motifs et buts de l'opération

L'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing présente pour le groupe de multiples avantages :

- Suite -

- Mutualiser plusieurs fonctions support comme la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines, l'audit interne, le management du risque et l'informatique, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle importantes.
- Eviter les doubles charges de gouvernance et de contrôle à plusieurs niveaux : Conseil d'Administration, Comités émanant des Conseils, Direction Générale, Commissariat aux Comptes.
- Assurer un meilleur suivi des engagements des deux activités (leasing et factoring) qui souvent concernent des relations communes
- Renforcer et rendre plus efficace la synergie des équipes commerciales.
- Optimiser la gestion des ressources humaines en favorisant l'interchangeabilité des cadres entre les départements du Leasing et Factoring.
- Augmenter les fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de liquidation.

5 - Agrément de la Banque Centrale de Tunisie

Conformément aux dispositions des articles **24** et **30** de la loi **n°2016-48** du **11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers, la commission d'agrément auprès de la Banque Centrale de Tunisie a donné en date du **23 Novembre 2017** à l'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing son agrément de principe.

6 - Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va décider l'opération de fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif recensés et évalués à la date du 31 décembre 2016 de la société Tunisie Factoring, seront apportés par elle au titre de la fusion. En revanche, toutes les opérations actives et passives effectuées par la société Tunisie Factoring depuis le **1^{er} janvier 2017** et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société « Tunisie Leasing ».

A cet effet, tous les comptes comptables du dernier exercice de Tunisie Factoring, société absorbée, afférente à la période courue depuis le 1er janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront remis à la société « Tunisie Leasing », société absorbante.

7 - Evaluation des sociétés fusionnantes :

L'évaluation des **sociétés fusionnantes Tunisie Leasing et Tunisie Factoring** a été effectuée par la société « DELTA CONSULT », société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016.

a. Evaluation de la société absorbante Tunisie Leasing :

L'évaluation de la société absorbante Tunisie Leasing a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de l'actif net réévalué
- La méthode des superprofits

- Suite -

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode basée sur l'actif net réévalué	160 403	17,823
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	195 312	21,701
Valeur moyenne	177 857	19,762

a. Evaluation de la société absorbée Tunisie Factoring :

L'évaluation de la société absorbée Tunisie Factoring a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de Discounted Cash Flow (DCF)
- La méthode des superprofits

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode des Discounted Cash Flow	22 171	22,171
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	28 347	28,347
Valeur moyenne	25 259	25,259

Les valeurs retenues

Le prix retenu de Tunisie Leasing est de **19,762 DT**.

Le prix retenu de Tunisie Factoring est de **25,259 DT**.

8-La parité d'échange :

Le rapport d'échange des titres est fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de Tunisie Factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de Tunisie Factoring (estimée à **25,259 DT**) et la valeur par action de Tunisie Leasing (estimée à **19,762 DT**).

Il résulte de ce rapport d'échange que le un million (**1.000.000**) d'actions composant le capital de Tunisie Factoring devrait recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cents quatre vingt mille (**1.280.000**) actions à créer par la société Tunisie Leasing.

Toutefois et du fait que la société Tunisie Leasing est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle renonce à exercer des droits à l'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas donc lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.

9-Conséquences de la fusion absorption pour la société absorbante et ses actionnaires:

b. Incidence sur les capitaux propres :

- Suite -

L'opération de fusion engendrera un 'Boni de fusion' qui sera comptabilisé au niveau des capitaux propres de Tunisie Leasing.

En effet l'apport net de Tunisie Factoring à Tunisie Leasing s'élevant à la somme de **25.259.146 DT** et le montant de la participation de TL au capital de Tunisie Factoring étant de **11.087.997¹ DT**, la différence entre ces deux sommes, soit **14.171.149 DT** représente le montant prévu du Boni de fusion qui sera inscrit au bilan de Tunisie Leasing dans un compte "Boni de fusion" au niveau des fonds propres.

	Nombre de titres	Capital social (en DT)	Boni de fusion
Situation de départ	9 000 000	45 000 000	-
Conséquences du nombre total de titres créés	-	-	-
Conséquence des titres annulés	-	-	14 171 149
Situation après l'opération	9 000 000	45 000 000	14 171 149

a. Incidence sur la situation comptable de Tunisie Leasing :

- L'annulation des titres de Tunisie Factoring détenus par Tunisie Leasing pour **9.757 KDT** et ce, compte tenu des rachats à réaliser pour ramener sa participation à 100% ;
- La constatation d'un Goodwill pour **4.290 KDT** amortissable sur 20 ans à partir de 2017 ;
- La constatation d'un passif d'impôt différé pour **923 KDT**, relatif aux plus-values de fusion, à rapporter au résultat fiscal de Tunisie Leasing sur une durée de 5 ans ; et
- La comptabilisation d'un boni de fusion pour **14.171 KDT** parmi les capitaux propres.

b. Incidence sur le calcul du bénéfice net par action

Suite à l'opération de fusion absorption, le bénéfice net par action affiche une hausse de **2,22%**.

	2016 pro forma	2016	2015
Résultat net	12 906 985	12 626 858	9 499 371
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Bénéfice par action	1,43	1,40	1,06

Le prospectus relatif à la présente opération visé par le CMF en date du 4 Décembre 2017 sous le n°17-0989 du sera mis à la disposition du public et des actionnaires, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord avenue Hedi Karray -1082 Tunis Mahrajène-, l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs, Immeuble Integra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène- et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

¹ C'est la valeur de la participation de TL au capital de TF de **9 757 418 DT** (Soit **93,34%** du capital) au 31/12/2016 majorée par un montant de **1 330 579 DT** représentant le coût d'acquisition du reliquat des actions de TF (**6,66%** du capital) suite à une transaction boursière en date du 06/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «HL 2017-3»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **15/11/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Montant de l'emprunt | :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | :100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 8,25% brut l'an; |
| f. Amortissement | :les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées au plus tard le **26/01/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-3 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Suite -

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,4%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **240** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Janvier** de l'année N-1 au mois de **Décembre** de l'année N-1.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/01/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,0%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,4%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **10/11/2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en 300.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,65%** l'an pour la catégorie A et **7,95%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **17-0988** en date du **30 novembre 2017**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001** et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**BANQUE TUNISO KOWEITIENNE
-Groupe BPCE-**

Société Anonyme au capital de 100.000.000DT
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001-Tunis

La BANQUE TUNISO KOWEITIENNE –BTK- informe tous ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire du capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **07 novembre 2017** (Objet de la notice d'information parue au Bulletin Officiel du CMF n°5489 du **22 Novembre 2017**) a été réalisée et ce, par l'émission au pair de **1 000 000** (un million) d'actions nominatives nouvelles de **100 DT** (cent dinars) chacune.

Les actions nouvelles émises en numéraire ont été souscrites et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **200 000 000** dinars divisé en **2 000 000** actions nominatives de nominal **100** dinars chacune.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB SUB 2011 »

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «STB SUB 2011 catégories A et B », que le remboursement en capital et le règlement des intérêts pour les catégories A et B, aux taux respectifs de 6,1% et (TMM+1,3)%, relatifs à l'échéance du 27 janvier 2018, seront effectués à partir du **lundi 29 janvier 2018**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

STB SUB 2011 catégorie A :

- Principal par obligation : 14,290 DT
- Intérêt brut par obligation : 1,742 DT
- Total brut par obligation : 16,032 DT

STB SUB 2011 catégorie B :

- Principal par obligation : 10,000 DT
- Intérêt brut par obligation : 3,078 DT
- Total brut par obligation : 13,078 DT

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nourira -1001 Tunis-

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

**DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS
DES PETITS ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB**

I. Objet :

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, un Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

Les candidats au poste d'Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires au Conseil d'Administration de la STB doivent retirer les "Termes de Référence" auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : www.stb.com.tn – (Formulaires utiles).

II. Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes :

II.1. Conditions juridiques

Le candidat au poste d'administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires doit satisfaire aux conditions légales ci-après :

- *Justifier une participation **ne dépassant pas** :*
 - ***0,5 %** du capital social de la STB pour les **candidats actionnaires** personnes physiques ou personnes morales*
 - ***5 %** pour les **actionnaires institutionnels**.*
- *Ne doit pas être privé de ses droits civils*
- *Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 193 du Code des sociétés commerciales et par l'article 60 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers,*

II.2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts

Le candidat au poste d'administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires:

- *Ne doit pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la STB,*
- *Ne doit pas avoir, directement ou indirectement, de litiges en cours ni d'antécédents judiciaires avec la STB.*
- *Ne doit pas être salarié de la STB.*

- Suite -

II.3. Conditions de compétence

Le candidat doit posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre du Conseil d'Administration de la STB. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de la Banque avec une expérience souhaitée dans le domaine bancaire et une capacité d'analyse développée.

A cet égard, le candidat doit, obligatoirement, disposer de diplômes obtenus dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou juridiques ou les sciences de gestion.

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter, obligatoirement, les documents ci-après :

- *une demande de candidature au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la STB ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *lettre de motivation*
- *une copie de la carte d'identité nationale ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 1 des "Termes de Référence") ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment signée, certifiant que le candidat déclare ne pas être frappé des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales et de l'article 60 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 (dont modèle en annexe 2 des "Termes de Référence") ;*
- *quittance fiscale (attestation fiscale)*
- *(les) attestation(s) du nombre d'actions à la date d'envoi de la demande de candidature ;*
- *les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou juridiques ou les sciences de gestion) ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois (fournir éventuellement un récépissé de dépôt de la demande du bulletin n°3 en attendant sa délivrance par les autorités compétentes).*

Et éventuellement :

- *Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter, (dont modèle en annexe 3 des "Termes de Référence")*
- *les documents justifiant l'expérience du candidat dans le domaine bancaire et financier et sa désignation dans un poste d'administrateur*

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus ou parvenu après les délais impartis sera automatiquement éliminé.

Les candidats s'engagent à remettre à la STB tout document qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature. Les documents demandés doivent parvenir à la Banque par courrier électronique et/ou postal ou par porteur, contre décharge, au plus tard dans les deux jours ouvrables qui suivent l'envoi de la demande de complément d'informations.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : (1) Fax : 70 143 354 – (2) E-mail : n.frini@stb.com.tn

- Suite -

III. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à la STB par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge (le cachet de la banque faisant foi) à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Noura - 1001 Tunis

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la STB, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. 01/2018
Désignation d'un administrateur représentant les intérêts
des petits actionnaires au Conseil d'Administration de la STB

*La date limite de la réception des dossiers de candidatures est fixée au **20 février 2018***

IV. CHOIX DU CANDIDAT REPRESENTANT DES PETITS ACTIONNAIRES

Les candidats seront choisis après dépouillement des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures et compte tenu de la satisfaction des conditions d'éligibilité et conformément à la méthodologie de dépouillement telle que présentée en annexe 4 des "Termes de Référence".

Les candidats retenus seront informés avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

V. ELECTION DU REPRESENTANT DES INTERETS DES PETITS ACTIONNAIRES

Le représentant des intérêts des petits actionnaires sera élu par les actionnaires personnes physiques ou morales détenant individuellement au plus 0.5% du capital de la STB et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital de la STB, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

La date et le lieu de l'assemblée générale élective pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier, de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la STB et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la STB ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la STB pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

CARTHAGE CEMENT, informe ses actionnaires et le public qu'à la date du 1^{er} Février 2018, la société a achevé le chargement du premier navire de clinker (38000 Tonnes) destiné à l'exportation sur l'Afrique subsaharienne dans les meilleures conditions et délais, à partir du port de la Goulette.

Cette première livraison sera alternée par d'autres, et ce en exécution d'un premier contrat portant sur l'exportation de (350 000 Tonnes) de clinker en 2018.

Cette opération a un impact significatif sur la rentabilité et la liquidité de la société.

**Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac, 2046 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société "STEG INTERNATIONAL SERVICES" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 20 février 2018 à 9H00 à la nouvelle adresse de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Modification du siège social.
- 2 - Modification corrélative des Statuts.

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires à la nouvelle adresse de STEG-IS sus indiquée et durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« TL 2017-2 »

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «TL 2017-2» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le **27 novembre 2017**, ont été clôturées le **05 janvier 2018**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	171,613	171,632		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	116,347	116,362		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	99,440	99,452		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	101,722	101,737		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	102,720	102,729		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,321	15,323		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	111,927	112,041		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,102	1,102		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	100,998	101,005		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,574	1,575		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,701	41,705		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,423	56,428		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	123,639	123,813		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	121,608	121,978		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	146,744	147,208		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	537,197	538,993		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	126,436	126,971		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	136,269	135,967		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,908	140,663		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,157	119,062		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	114,348	115,032		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	163,795	164,704		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	97,837	98,139		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	102,709	102,984		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	161,493	162,345		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	141,984	142,629		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	111,476	111,845		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	111,967	112,029		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	22,439	22,633		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2337,653	2340,945		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	120,955	122,730		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	155,395	156,363		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	178,322	180,980		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	16,981	17,348		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5219,686	5272,374		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,735	2,746		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,359	2,368		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,259	1,262		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,123	1,141		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,140	1,166		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,139	1,170		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	121,191	122,783		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	119,506	120,221		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1056,359	1078,272		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,231	11,423		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,396	10,545		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	108,752	108,765
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	103,465	103,474
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	105,759	105,775
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,262	103,274
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	104,961	104,975
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	107,828	107,840
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	105,355	105,369
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,206	102,216
55	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	103,916	103,927
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	104,796	104,809
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	103,935	103,947
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	107,500	107,513
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	105,486	105,498
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,397	104,408
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,757	103,238	103,250
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	104,607	104,617
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	103,461	103,475
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	104,500	104,512
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	105,801	105,813
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	103,537	103,550
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	103,511	103,523
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	105,760	105,771
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	102,876	102,887
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
70	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,681	10,683
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,279	104,289
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	104,765	104,777
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,452	105,465
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,493	10,494

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	61,524	61,491
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	102,034	101,868
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	17,898	17,941
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	315,048	317,055
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,382	30,362
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2437,272	2444,453
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	75,336	75,275
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	56,751	56,786
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	113,569	113,348
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	102,533	102,283

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,050	11,066
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,880	11,877
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,079	15,063
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,077	14,048
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	14,929	14,995
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,027	13,064
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	155,041	155,112
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	145,323	145,360
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	8,972	8,961
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	115,717	115,805
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	88,973	89,388
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	91,789	92,316
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	97,766	97,737
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	110,739	110,275
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	97,836	97,493
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,190	10,206
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,625	102,015
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	166,598	166,911

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	106,104	110,063
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	110,835	110,810
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	111,437	111,686
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	206,856	209,273
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	188,644	190,167
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	160,830	161,483
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,436	22,830
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	143,681	144,529
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	114,801	115,841
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9060,164	9164,030
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,707	79,949
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1013,946	1031,363
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	5711,448	5823,613
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5139,029	5166,980
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	101,439	101,503

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	121,324	121,450
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11577,271	11712,756

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassement des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 décembre 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 68 933 401 dinars et un bénéfice net de la période de 664 352 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 128 252 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette charge a été liquidée au trésor public à la fin de cet exercice.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 26 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2017	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	51 618 842,888	41 775 947,573
	a- Obligations et valeurs assimilées		48 417 217,888	40 759 128,473
	b- Titres OPCVM		3 201 625,000	1 016 819,100
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	17 312 688,716	10 998 541,099
	a- Placements monétaires		4 641 081,331	3 639 394,807
	b- Disponibilités		12 671 607,385	7 359 146,292
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	1 869,870	40 623,288
	TOTAL ACTIF		68 933 401,474	52 815 111,960
	<u>PASSIF</u>		<u>182 921,271</u>	<u>152 159,021</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	150 596,242	119 825,394
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	32 325,029	32 333,627
	<u>ACTIF NET</u>		<u>68 750 480,203</u>	<u>52 662 952,939</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	66 238 600,147	50 417 767,895
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>2 511 880,056</u>	<u>2 245 185,044</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		2 511 880,056	2 245 185,044
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		68 933 401,474	52 815 111,960

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>626 914,224</u>	<u>2 467 422,284</u>	<u>539 513,433</u>	<u>1 729 875,444</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		626 914,224	2 401 428,934	539 513,433	1 415 797,324
Revenus des titres OPCVM		0,000	65 993,350	0,000	314 078,120
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>199 711,143</u>	<u>586 979,258</u>	<u>98 391,640</u>	<u>399 069,937</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>826 625,367</u>	<u>3 054 401,542</u>	<u>637 905,073</u>	<u>2 128 945,381</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-150 606,124</u>	<u>-551 192,187</u>	<u>-119 825,313</u>	<u>-355 284,159</u>
Revenu net des placements		<u>676 019,243</u>	<u>2 503 209,355</u>	<u>518 079,760</u>	<u>1 773 661,222</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.10	<u>-59 625,823</u>	<u>-224 816,010</u>	<u>-19 386,197</u>	<u>-63 633,123</u>
Résultat d'exploitation		<u>616 393,420</u>	<u>2 278 393,345</u>	<u>498 693,563</u>	<u>1 710 028,099</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>88 611,597</u>	<u>233 486,711</u>	<u>-15 256,135</u>	<u>535 156,945</u>
Sommes capitalisables de la période		<u>705 005,017</u>	<u>2 511 880,056</u>	<u>483 437,428</u>	<u>2 245 185,044</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-88 611,597</u>	<u>-233 486,711</u>	<u>15 256,135</u>	<u>-535 156,945</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>47 958,870</u>	<u>88 465,582</u>	<u>42 722,226</u>	<u>44 820,349</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>9 195,068</u>	<u>201,874</u>	<u>-245 454,659</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>-9 281,755</u>	<u>0,000</u>	<u>-28 483,991</u>
Résultat net de la période		<u>664 352,290</u>	<u>2 366 772,240</u>	<u>541 617,663</u>	<u>1 480 909,798</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>664 352,290</u>	<u>2 366 772,240</u>	<u>541 617,663</u>	<u>1 480 909,798</u>
a- Résultat d'exploitation	616 393,420	2 278 393,345	498 693,563	1 710 028,099
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	47 958,870	88 465,582	42 722,226	44 820,349
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	9 195,068	201,874	-245 454,659
d- Frais de négociation de titres	0,000	-9 281,755	0,000	-28 483,991
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>2 568 256,954</u>	<u>13 720 755,024</u>	<u>-301 114,799</u>	<u>49 855 353,382</u>
a- Souscriptions	8 888 958,049	48 558 061,581	9 804 316,594	80 430 666,008
- Capital	9 011 800,000	50 167 200,000	10 346 500,000	86 496 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-122 841,951	-1 609 138,419	-542 183,406	-6 065 333,992
b- Rachats	6 320 701,095	34 837 306,557	10 105 431,393	30 575 312,626
- Capital	6 412 100,000	36 013 000,000	10 659 700,000	32 659 100,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-91 398,905	-1 175 693,443	-554 268,607	-2 083 787,374
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 232 609,244	16 087 527,264	240 502,864	51 336 263,180
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	65 517 870,959	52 662 952,939	52 422 450,075	1 326 689,759
b- En fin de période	68 750 480,203	68 750 480,203	52 662 952,939	52 662 952,939
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	668 355	552 810	555 942	14 441
b- En fin de période	694 352	694 352	552 810	552 810
VALEUR LIQUIDATIVE	99,013	99,013	95,264	95,264
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,99%	3,94%	4,09%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisable depuis le 1er janvier 2016.

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilés ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives à la date du 31-12-2017.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2017 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

LIBELLE		31/12/2017	31/12/2016
Emprunts d'Etat	(1)	23 879 145,421	24 493 872,933
Obligations des Sociétés	(2)	24 538 072,467	16 265 255,540
Titres d'OPCVM	(3)	3 201 625,000	1 016 819,100
Total		51 618 842,888	41 775 947,573

(1) Emprunts d'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		23 186 652,000	23 879 145,421	34,64%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 933 665,729	2,81%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 065 629,389	13,15%
BTA082022	50	47 700,000	49 277,789	0,07%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	12 830 572,514	18,61%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>23 864 088,000</u>	<u>24 538 072,467</u>	<u>35,60%</u>
AIL 2015-1	15 000	900 000,000	922 333,808	1,34%
ATT- LEASING 2017-1-7.75%	15 000	1 500 000,000	1 502 547,946	2,18%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 800 000,000	1 818 392,548	2,64%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	2 000 000,000	2 069 742,466	3,00%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	8 000,000	8 049,096	0,01%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	30 000,000	31 269,304	0,05%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	20 000,000	20 019,726	0,03%
BNASUB09	1 700	79 288,000	81 812,356	0,12%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	1 000 000,000	1 055 307,398	1,53%
BTK SUB 2014-1CAT(A)	23 000	920 000,000	922 519,540	1,34%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	1 600 000,000	1 660 493,150	2,41%
CIL2013/1-A 7%	400	8 000,000	8 031,912	0,01%
CIL2015-1 T 7.65%	300	18 000,000	18 603,617	0,03%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	600 000,000	606 337,973	0,88%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 572 800,000	1 646 376,015	2,39%
HL 2016-1 7.65%	5 000	400 000,000	412 541,808	0,60%
HL 2016-2 7.65%	10 000	800 000,000	804 560,658	1,17%
HL 2017-3 8%	20 000	2 000 000,000	2 000 000,000	2,90%
TLS2015-2	20 000	1 600 000,000	1 679 693,151	2,44%
TLS2016-1	15 000	1 200 000,000	1 253 457,534	1,82%
TLS2017-2- 7.95%	15 000	1 500 000,000	1 500 000,000	2,18%
UBCI 2013	21 200	1 272 000,000	1 312 759,760	1,90%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	2 000 000,000	2 116 778,082	3,07%
UIB SUB 2015	10 600	636 000,000	656 321,332	0,95%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	400 000,000	420 247,671	0,61%
HL 2017-3 8% INTERCALAIRE			4 909,589	0,01%
TLS2017-2-7.95% INTERCALAIRE			4 966,027	0,01%

(3) Titres OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
<u>Titres OPCVM</u>		<u>3 192 899,969</u>	<u>3 201 625,000</u>	<u>4,64%</u>
Union Financière ALYSSA SICAV	31 250	3 192 899,969	3 201 625,000	4,64%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des titres OPCVM	0,000	65 993,350	0,000	314 078,120
Revenus des obligations et valeurs assimilées	626 914,224	2 401 428,934	539 513,433	1 415 797,324
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	312 707,124	1 260 417,588	319 196,989	813 637,904
Revenus des obligations privées	314 207,100	1 141 011,346	220 316,444	602 159,420
TOTAL	626 914,224	2 467 422,284	539 513,433	1 729 875,444

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 17 312 688,716 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2017	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	4 641 081,331	3 639 394,807	6,73%
Disponibilités	(2)	12 671 607,385	7 359 146,292	18,38%
Total		17 312 688,716	10 998 541,099	25,12%

(1) Placements monétaires :

a) Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/2016	142 887,648	148 561,431	0,22%
Total placement BTCT			142 887,648	148 561,431	0,22%

b) Certificats de dépôts :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
UBCI	5,23%	20 jours	19/12/2017	498 841,145	499 593,635	0,72%
UBCI	5,23%	20 jours	25/12/2017	997 682,290	998 491,960	1,45%
UBCI	5,23%	20 jours	27/12/2017	997 682,290	998 260,458	1,45%
UBCI	5,23%	20 jours	28/12/2017	997 682,290	998 144,757	1,45%
UBCI	5,23%	20 jours	29/12/2017	997 682,290	998 029,090	1,45%
Total placement certificats de dépôt				4 489 570,305	4 492 519,900	6,52%

(2)Disponibilités :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à terme	8 000 000,000	3 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	57 471,012	10 471,561
Intérêts courus/DAV (POT)	28 245,149	27 023,216
Avoirs en banque	4 585 891,224	3 821 651,515
Total	12 671 607,385	7 359 146,292

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 462,749	5 600,689	73,094	1 769,178
Intérêts des certificats de dépôts	58 715,948	170 795,091	42 258,365	132 354,759
Intérêts des dépôts à terme	139 532,446	410 583,478	56 060,181	264 946,000
TOTAL	199 711,143	586 979,258	98 391,640	399 069,937

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
AC 4	Autres Actifs	1 869,870	40 623,288
	RS sur BTA	1 869,870	40 623,288

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	150 596,242	119 825,394
	Frais de gestionnaire	66 926,052	53 256,196
	Frais de dépositaire	16 734,129	13 313,761
	Frais des distributeurs	66 936,061	53 255,437

3.6 – Autres créiteurs divers:

	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
PA 2	Autres créiteurs divers	<u>32 325,029</u>	<u>32 333,627</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	11 563,964	16 941,258
	Redevance CMF	5 703,280	4 492,206
	Charges à payer sur l'exercice	15 057,785	10 900,163

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	55 281 000
* Nombre de titres	552 810
* Nombre d'actionnaires	286
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	50 167 200
* Nombre de titres émis	501 672
Rachats effectués	
* Montant en nominal	36 013 000
* Nombre de titres rachetés	360 130
Capital au 31/12/2017	
* Montant en nominal	69 435 200
* Nombre de titres	694 352
* Nombre d'actionnaires	342

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à 16 087 527,264 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2017 est de 694 352 contre 552 810 au 31/12/2016.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2016	<u>50 417 767,895</u>	<u>50 417 767,895</u>
Souscriptions de la période	<u>50 167 200,000</u>	<u>50 167 200,000</u>
Rachats de la période	<u>-36 013 000,000</u>	<u>-36 013 000,000</u>
Autres mouvements	<u>1 666 632,252</u>	<u>4 178 512,308</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	88 465,582	88 465,582
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	9 195,068	9 195,068
- Frais de négociation de titres	-9 281,755	-9 281,755
- Régularisation sommes capitalisables	-1 308 474,848	-1 308 474,848
- Résultat de l'exercice antérieur	2 245 185,044	2 245 185,044
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	641 543,161	641 543,161
- Sommes capitalisables		2 511 880,056
Montant fin de période au 31/12/2017	<u>66 238 600,147</u>	<u>68 750 480,203</u>

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2017 s'élèvent à 2 511 880,056 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	2 278 393,345	1 710 028,099
Régularisation du résultat d'exploitation	233 486,711	535 156,945
Total	2 511 880,056	2 245 185,044

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI BOURSE (Ex-UBCI FINANCE).

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>150 606,124</u>	<u>551 192,187</u>	<u>119 825,313</u>	<u>355 284,159</u>
Rémunération du gestionnaire	66 936,052	244 974,302	53 255,696	157 904,067
Rémunération du dépositaire	16 734,020	61 243,583	13 313,921	39 476,025
Rémunération des distributeurs	66 936,052	244 974,302	53 255,696	157 904,067

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>59 625,823</u>	<u>224 816,010</u>	<u>19 386,197</u>	<u>63 633,123</u>
Redevance CMF	16 734,020	61 243,583	13 313,921	39 476,025
Contribution conjoncturelle 7.5%	33 989,147	128 252,107	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	8 902,656	35 320,320	6 072,276	24 157,098

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 902,656</u>	<u>35 320,320</u>	<u>6 072,276</u>	<u>24 157,098</u>
Taxes	2 294,127	9 101,697	56,992	226,729
Frais bancaires	27,777	110,202	28,539	113,534
Publication BO CMF	480,291	1 905,500	490,617	1 951,800
Honoraires CAC	1 693,808	6 720,000	1 689,306	6 720,500
Frais AGO et publications	1 291,102	5 122,307	674,502	2 683,346
Jetons de Présence	3 024,657	12 000,000	3 016,393	12 000,000
Alpha mena	90,866	360,500	0,000	0,000
Autres	0,028	0,114	115,927	461,189

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI BOURSE (Ex-UBCI FINANCE) une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non

investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 128 252 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et liquidée au Trésor public à la fin de cet exercice.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 décembre 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 142 839 906 dinars et un bénéfice net de la période de 1 290 438 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société l'Union Financière Alyssa Sicav au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 505 474 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette charge a été liquidée au trésor public à la fin de cet exercice.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 26 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2017	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	112 864 803,193	140 563 241,198
	a- Obligations et valeurs assimilées		112 864 803,193	138 033 613,678
	b- Autres valeurs		0,000	2 529 627,520
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	29 975 102,653	25 774 683,381
	a- Placements monétaires		5 990 953,151	4 995 214,233
	b- Disponibilités		23 984 149,502	20 779 469,148
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	0,000	5 653,699
	TOTAL ACTIF		142 839 905,846	166 343 578,278
	<u>PASSIF</u>			
			401 291,290	543 286,855
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	332 035,967	368 560,400
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	69 255,323	174 726,455
	ACTIF NET		142 438 614,556	165 800 291,423
CP 1	Capital	3.7	137 725 559,084	159 764 581,952
CP 2	Sommes distribuables	3.8	4 713 055,472	6 035 709,471
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 048,614	1 437,593
	b- Sommes distribuables de l'exercice		4 712 006,858	6 034 271,878
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		142 839 905,846	166 343 578,278

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>1 392 203,037</u>	<u>5 886 929,947</u>	<u>1 725 587,056</u>	<u>7 274 946,886</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 392 203,037	5 886 929,947	1 725 587,056	7 274 946,886
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>370 809,307</u>	<u>1 228 213,289</u>	<u>272 456,067</u>	<u>1 183 757,376</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 763 012,344</u>	<u>7 115 143,236</u>	<u>1 998 043,123</u>	<u>8 458 704,262</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-332 035,456</u>	<u>-1 368 176,335</u>	<u>-368 589,927</u>	<u>-1 492 845,650</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>1 430 976,888</u>	<u>5 746 966,901</u>	<u>1 629 453,196</u>	<u>6 965 858,612</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.10	-177 043,317	-697 816,762	-54 042,618	-226 208,166
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>1 253 933,571</u>	<u>5 049 150,139</u>	<u>1 575 410,578</u>	<u>6 739 650,446</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-215 718,048	-337 143,281	-482 086,603	-705 378,568
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>1 038 215,523</u>	<u>4 712 006,858</u>	<u>1 093 323,975</u>	<u>6 034 271,878</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		215 718,048	337 143,281	482 086,603	705 378,568
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		35 503,996	101 293,367	57 658,051	-45 174,424
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		1 000,000	74 312,391	6 557,429	314 616,111
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-15 424,243	0,000	-14 032,832
<u>Résultat net de la période</u>		<u>1 290 437,567</u>	<u>5 209 331,654</u>	<u>1 639 626,058</u>	<u>6 995 059,301</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 290 437,567</u>	<u>5 209 331,654</u>	<u>1 639 626,058</u>	<u>6 995 059,301</u>
a- Résultat d'exploitation	1 253 933,571	5 049 150,139	1 575 410,578	6 739 650,446
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	35 503,996	101 293,367	57 658,051	-45 174,424
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 000,000	74 312,391	6 557,429	314 616,111
d- Frais de négociation de titres	0,000	-15 424,243	0,000	-14 032,832
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-5 449 551,371</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 306 045,509</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-7 186 570,895</u>	<u>-23 121 457,150</u>	<u>-15 008 905,170</u>	<u>-48 792 146,216</u>
a- Souscriptions	19 419 925,093	76 444 615,282	19 309 198,849	128 428 710,238
- Capital	19 033 200,000	74 992 500,000	18 889 100,000	126 080 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-174 343,147	-713 286,392	-194 467,633	-1 370 754,997
- Régularisation des sommes distribuables	561 068,240	2 165 401,674	614 566,482	3 719 165,235
b- Rachats	26 606 495,988	99 566 072,432	34 318 104,019	177 220 856,454
- Capital	26 068 200,000	97 405 800,000	33 566 700,000	173 250 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-238 543,373	-927 382,009	-345 379,808	-1 884 178,515
- Régularisation des sommes distribuables	776 839,361	3 087 654,441	1 096 783,827	5 854 534,969
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-5 896 133,328</u>	<u>-23 361 676,867</u>	<u>-13 369 279,112</u>	<u>-48 103 132,424</u>
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	148 334 747,884	165 800 291,423	179 169 570,535	213 903 423,847
b- En fin de période	142 438 614,556	142 438 614,556	165 800 291,423	165 800 291,423
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	1 460 149	1 613 932	1 760 708	2 085 634
b- En fin de période	1 389 799	1 389 799	1 613 932	1 613 932
VALEUR LIQUIDATIVE	102,488	102,488	102,730	102,730
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,51%	3,40%	3,80%	3,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2017 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2017	31/12/2016
BTA	(1)	71 831 018,016	80 589 617,391
Obligations émises par l'Etat	(2)	2 463 083,836	3 078 854,794
Obligations des Sociétés	(2)	38 570 701,341	54 365 141,493
Titres d'OPCVM		0,000	2 529 627,520
Total		112 864 803,193	140 563 241,198

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
BTA		70 009 858,956	71 831 018,016	50,29%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 048 091,119	3,53%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	981 052,858	0,69%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 647 336,925	5,35%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 096 566,204	22,47%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	21 123 856,746	14,79%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	4 934 114,164	3,45%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		2 400 000,000	2 463 083,836	1,72%
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	2 400 000,000	2 463 083,836	1,72%
Obligations des Sociétés		37 587 242,000	38 570 701,341	27,00%
AIL 2014-1	30 000	1 200 000,000	1 229 568,000	0,86%
AMENBANK ES2009	30 000	1 399 200,000	1 414 743,770	0,99%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	1 100 000,000	1 137 972,602	0,80%
AMENBANKES2011-1	10 000	400 000,000	405 187,507	0,28%
AMENBANKSUB2010	18 000	959 580,000	974 131,439	0,68%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	500 000,000	513 683,836	0,36%
ATL 2008 (ES)	4 050	81 000,000	82 640,416	0,06%
ATL 2011 TF	10 000	400 000,000	417 643,836	0,29%
ATL 2013-1 TF	10 000	600 000,000	622 713,863	0,44%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 800 000,000	1 818 392,548	1,27%
ATTIJARI BANK 2010	50 000	714 200,000	744 069,214	0,52%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 700	414 000,000	416 540,711	0,29%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	800 000,000	826 511,781	0,58%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	1 200 000,000	1 250 772,165	0,88%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	1 728 000,000	1 730 041,407	1,21%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	800 000,000	800 789,041	0,56%
BH 2009CATB	50 000	3 075 000,000	3 205 022,794	2,24%
BNASUB09	23 300	1 086 712,000	1 121 310,528	0,79%
BTE 2009	20 000	400 000,000	404 970,959	0,28%
BTE 2010	10 000	300 000,000	303 624,329	0,21%
BTE 2010 V	10 000	300 000,000	303 816,000	0,21%
BTK09 CAT(B)	15 000	450 000,000	466 686,000	0,33%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	285 750,000	287 604,478	0,20%
BTK SUB 2014-1 cat A	17 000	680 000,000	681 862,269	0,48%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	400 000,000	415 123,288	0,29%
CIL2013/1-A 7%	20 000	399 000,000	400 595,616	0,28%
CIL2014-2 7.6%	15 000	900 000,000	950 372,384	0,67%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	900 000,000	930 180,821	0,65%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	300 000,000	303 168,986	0,21%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	800 000,000	837 424,219	0,59%
HL 2016-1 7.65%	10 000	800 000,000	825 083,617	0,58%
HL 2016-2 7.65%	19 400	1 552 000,000	1 560 847,676	1,09%
HL 2017-3 8%	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,70%
STB2010-1	46 000	1 380 000,000	1 427 030,400	1,00%
TL SUB 2013/A 7.35%	20 000	800 000,000	842 529,315	0,59%
TLS2014-1	20 000	800 000,000	831 309,150	0,58%
TLS2014-2	20 000	800 000,000	802 250,521	0,56%
TLS2015-2	10 000	800 000,000	839 846,575	0,59%
TLS2016-1	10 000	800 000,000	835 638,356	0,59%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,70%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	950 000,000	1 005 469,589	0,70%
UIB SUB 2015	20 000	1 200 000,000	1 238 342,137	0,87%
UIB2009-1 CAT A	20 000	400 000,000	407 732,602	0,29%
UIB2009-1 CAT B	20 000	932 800,000	951 691,117	0,67%
HL 2017-3 8% INTERCALAIRES			2 454,794	0,00%
TLS2017-2-7.95% INTERCALAIRES			3 310,685	0,00%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
Revenus des obligations - Intérêts	563 740,084	2 518 093,169	784 152,884	3 397 215,868
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	828 462,953	3 368 836,778	941 434,172	3 877 731,018
TOTAL	1 392 203,037	5 886 929,947	1 725 587,056	7 274 946,886

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 29 975 102,653 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2017	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	5 990 953,151	4 995 214,233	4,19%
Disponibilités	(2)	23 984 149,502	20 779 469,148	16,79%
Total		29 975 102,653	25 774 683,381	20,99%

(1) Placements monétaires :

Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
UBCI	5,23%	20 jours	19/12/2017	1 496 523,435	1 498 780,907	1,05%
UBCI	5,23%	20 jours	25/12/2017	1 496 523,435	1 497 737,939	1,05%
UBCI	5,23%	20 jours	27/12/2017	997 682,290	998 260,458	0,70%
UBCI	5,23%	20 jours	28/12/2017	997 682,290	998 144,757	0,70%
UBCI	5,23%	20 jours	29/12/2017	997 682,290	998 029,090	0,70%
Total placement certificats de dépôt				5 986 093,740	5 990 953,151	4,19%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à terme	14 500 000,000	14 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	87 667,507	60 142,466
Intérêts courus/DAV (POT)	68 091,746	55 182,370
Avoirs en banque	9 328 390,249	6 664 144,312
Total	23 984 149,502	20 779 469,148

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	43 455,709
Intérêts des certificats de dépôt	71 013,117	288 014,136	68 001,812	310 232,431
Intérêts sur les avoirs bancaires	299 796,190	940 199,153	204 454,255	830 069,236
TOTAL	370 809,307	1 228 213,289	272 456,067	1 183 757,376

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres actifs:

	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
AC4	Autres Actifs	0,000	5 653,699
	RS sur achats BTA	0,000	5 653,699

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	332 035,967	368 560,400
	Frais de gestionnaire	75 630,298	66 813,624
	Frais de dépositaire	36 892,942	43 390,965
	Frais des distributeurs	219 512,727	258 355,811

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	69 255,323	174 726,455
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	37 900,381	140 250,878
	Redevance CMF	12 413,602	14 300,109
	Charges à payer sur l'exercice	18 941,340	20 175,468

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	161 393 200
* Nombre de titres	1 613 932
* Nombre d'actionnaires	1 770
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	74 992 500
* Nombre de titres émis	749 925
Rachats effectués	
* Montant en nominal	97 405 800
* Nombre de titres rachetés	974 058
Capital au 31/12/2017	
* Montant en nominal	138 979 900
* Nombre de titres	1 389 799
* Nombre d'actionnaires	1 607

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à -23 361 676,867 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2017 est de 1 389 799 contre 1 613 932 au 31/12/2016.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2016	159 764 581,952	159 764 581,952
Souscriptions de la période	74 992 500,000	74 992 500,000
Rachats de la période	-97 405 800,000	-97 405 800,000
Autres mouvements	374 277,132	5 087 332,604
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	101 293,367	101 293,367
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	74 312,391	74 312,391
- Frais de négociations de titres	-15 424,243	-15 424,243
- Régularisation des sommes non distribuables	214 095,617	214 095,617
- Sommes distribuables		4 713 055,472
Montant fin de période au 31/12/2017	137 725 559,084	142 438 614,556

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2017 s'élèvent à **4 713 055,472** DT contre **6 035 709,471** DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	1 048,614	1 437,593
Résultat d'exploitation	5 049 150,139	6 739 650,446
Régularisation du résultat d'exploitation	-337 143,281	-705 378,568
Total	4 713 055,472	6 035 709,471

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE (Ex-UBCI FINANCE).

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>332 035,456</u>	<u>1 368 176,335</u>	<u>368 589,927</u>	<u>1 492 845,650</u>
Rémunération du gestionnaire	75 630,299	311 640,170	66 813,124	214 371,690
Rémunération du dépositaire	36 892,834	152 019,604	43 421,126	183 953,100
Rémunération des distributeurs	219 512,323	904 516,561	258 355,677	1 094 520,860

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>177 043,317</u>	<u>697 816,762</u>	<u>54 042,618</u>	<u>226 208,166</u>
Redevance CMF	36 892,834	152 019,604	43 421,126	183 953,100
Contribution conjoncturelle 7.5%	129 986,783	505 473,783	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	10 163,700	40 323,375	10 621,492	42 255,066

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Abonnement des charges budgétisées</u>	<u>10 163,700</u>	<u>40 323,375</u>	<u>10 621,492</u>	<u>42 255,066</u>
Taxes	4 014,478	15 927,005	4 999,187	19 888,069
Frais bancaires	31,569	125,244	29,293	116,536
Publication BO CMF	429,628	1 704,500	202,423	805,620
Honoraires CAC	1 693,682	6 719,500	1 689,432	6 721,000
Frais AGO et publications	969,686	3 847,126	684,764	2 723,841
Jetons de Présence	3 024,657	12 000,000	3 016,393	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE (Ex- UBCI FINANCE) une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 505 474 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et liquidée au Trésor public à la fin de cet exercice.

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D:221.029.627, un actif net de D : 220.529.243, et un bénéfice de la période de D: 1.977.708.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités et les comptes à terme représentent au 31 Décembre 2017, 22,04% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 638.460, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 160.927, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 638.460, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>157 540 814</u>	<u>170 402 031</u>
Obligations et valeurs assimilées		150 363 361	161 947 318
Titres OPCVM		7 177 453	8 454 713
Placements monétaires et disponibilités		<u>63 407 683</u>	<u>51 947 631</u>
Placements monétaires	5	47 154 079	49 904 105
Disponibilités		16 253 604	2 043 526
Créances d'exploitation	6	<u>81 130</u>	<u>472 292</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>221 029 627</u></u>	<u><u>222 821 954</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	482 313	499 567
Autres créditeurs divers	8	18 071	19 151
TOTAL PASSIF		<u><u>500 384</u></u>	<u><u>518 718</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	212 839 347	214 171 364
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieures		784	1 302
Sommes distribuables de l'exercice		7 689 112	8 130 570
ACTIF NET		<u><u>220 529 243</u></u>	<u><u>222 303 236</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>221 029 627</u></u>	<u><u>222 821 954</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	10	1 963 256	8 224 524	2 032 555	8 874 264
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 963 256	7 969 047	2 032 555	8 617 378
Revenus des titres OPCVM		-	255 477	-	256 886
Revenus des placements monétaires *	11	582 281	2 381 692	511 450	1 752 977
Revenus des prises en pension *	12	17 585	47 811	54 808	172 760
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 563 122	10 654 027	2 598 813	10 800 001
Charges de gestion des placements	13	(482 914)	(1 976 506)	(500 169)	(2 051 154)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 080 208	8 677 521	2 098 644	8 748 847
Autres charges	14	(55 679)	(225 417)	(58 290)	(236 046)
Contribution conjoncturelle	15	(160 927)	(638 460)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 863 602	7 813 644	2 040 354	8 512 801
Régularisation du résultat d'exploitation		(69 875)	(124 532)	(234 275)	(382 231)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 793 727	7 689 112	1 806 079	8 130 570
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		69 875	124 532	234 275	382 231
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		101 882	103 734	47 325	86 521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		12 224	39 760	60 499	39 507
RESULTAT DE LA PERIODE		1 977 708	7 957 138	2 148 178	8 638 829

(*) Retraités pour les besoins de la comparaison, les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "revenus des placements monétaires ", ont été reclassés sous une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Période du 1/10 *Période du 1/01* *Période du 1/10* *Période du 1/01*
au 31/12/2017 *au 31/12/2017* *au 31/12/2016* *au 31/12/2016*

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	1 977 708	7 957 138	2 148 178	8 638 829
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation	1 863 602	7 813 644	2 040 354	8 512 801
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	101 882	103 734	47 325	86 521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	12 224	39 760	60 499	39 507
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-7 375 265	-	-8 199 241
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-3 606 437	-2 355 866	-7 298 937	-5 760 769
Souscriptions				
- Capital	103 722 760	378 760 303	103 016 718	419 621 267
- Régularisation des sommes non dist	44 441	74 304	33 251	81 626
- Régularisation des sommes distribu	3 342 431	12 485 824	3 491 696	13 197 841
Rachats				
- Capital	-107 260 374	-380 237 155	-110 079 320	-424 145 984
- Régularisation des sommes non dist	-43 376	-72 963	-35 269	-82 959
- Régularisation des sommes distribu	-3 412 319	-13 366 179	-3 726 013	-14 432 560
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 628 729	-1 773 993	-5 150 759	-5 321 181
ACTIF NET				
En début de période	222 157 972	222 303 236	227 453 995	227 624 417
En fin de période	220 529 243	220 529 243	222 303 236	222 303 236
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	2 133 400	2 113 068	2 182 790	2 157 736
En fin de période	2 098 497	2 098 497	2 113 068	2 113 068
VALEUR LIQUIDATIVE	105,089	105,089	105,204	105,204
TAUX DE RENDEMENT	0,92%	3,55%	0,96%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 157.540.814 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		145 445 519	150 363 361	68,18%
Obligation de sociétés		82 990 568	85 495 744	38,77%
AB SUB 2008-01 A	20 000	799 880	825 512	0,37%
AB SUB 2008-01 A	15 000	599 910	619 134	0,28%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 100 000	1 137 968	0,52%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	466 460	471 644	0,21%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	2 798 988	2 833 320	1,28%

AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	4 265 553	4 334 941	1,97%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	533 194	541 868	0,25%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	1 000 000	1 012 960	0,46%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	1 000 000	1 013 240	0,46%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	600 000	608 717	0,28%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	1 900 000	1 928 819	0,87%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	1 200 000	1 259 536	0,57%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	1 200 000	1 259 536	0,57%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	600 000	629 768	0,29%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	1 600 000	1 610 640	0,73%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	800 000	805 320	0,37%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	800 000	805 320	0,37%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	500 000	519 948	0,24%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	400 000	409 856	0,19%
ATB 2007/1	50 000	3 000 000	3 103 360	1,41%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	1 125 000	1 159 680	0,53%
ATB SUB 2009 A2	20 000	500 000	514 528	0,23%
ATB SUB 2009 B1	5 000	350 000	359 884	0,16%
ATB SUB 2009 B2	10 000	799 990	823 327	0,37%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	500 000	514 528	0,23%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	300 000	306 072	0,14%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	200 000	208 820	0,09%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	200 000	208 820	0,09%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	84 000	87 704	0,04%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	600 000	622 712	0,28%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	600 000	622 712	0,28%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	120 000	124 542	0,06%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	1 200 000	1 208 892	0,55%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	300 000	302 224	0,14%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	300 000	302 224	0,14%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	200 000	209 280	0,09%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	400 000	418 560	0,19%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	200 000	207 164	0,09%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	200 000	207 164	0,09%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	400 000	414 628	0,19%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	400 000	414 628	0,19%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	300 000	308 652	0,14%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	400 000	420 252	0,19%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	400 000	420 252	0,19%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	526 160	0,24%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	526 160	0,24%

ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	500 000	524 160	0,24%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	250 000	262 080	0,12%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	500 000	524 960	0,24%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	250 000	262 480	0,12%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	500 000	500 587	0,23%
ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	500 000	500 610	0,23%
ATL SUB2017 TF 7.9%	15 000	1 500 000	1 520 004	0,69%
ATTIJ BANK SUB2015A 7.4%	4 000	240 000	242 451	0,11%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7.4%	7 000	700 000	724 410	0,33%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7.4%	20 000	2 000 000	2 069 740	0,94%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	160 000	165 302	0,07%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	280 000	289 472	0,13%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	100 000	100 098	0,05%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	200 000	200 204	0,09%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7.7%	2 000	120 000	120 142	0,05%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	200 000	205 294	0,09%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	250 000	256 836	0,12%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	85 600	87 986	0,04%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	428 168	439 987	0,20%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	1 200 000	1 246 713	0,57%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	2 000 000	2 071 360	0,94%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	300 000	303 732	0,14%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	300 000	303 624	0,14%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 072 500	1 087 073	0,49%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	450 000	470 098	0,21%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 500 000	1 566 992	0,71%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	375 000	391 748	0,18%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	571 500	575 212	0,26%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	42 863	43 141	0,02%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	200 000	200 548	0,09%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	150 000	150 878	0,07%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	112 500	117 710	0,05%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	800 000	838 912	0,38%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	100 000	104 460	0,05%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	116 000	121 174	0,05%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	300 000	301 240	0,14%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	150 000	150 620	0,07%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	150 000	150 620	0,07%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	400 000	410 728	0,19%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	300 000	310 060	0,14%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	240 000	242 534	0,11%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	560 000	581 174	0,26%

CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	400 000	421 040	0,19%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	300 000	315 780	0,14%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	300 000	309 396	0,14%
HL 2013/1 TF 6.9%	20 000	400 000	413 856	0,19%
HL 2013/1 TF 6.9%	500	9 996	10 345	0,00%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	400 000	419 376	0,19%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	1 600 000	1 679 136	0,76%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	200 000	202 112	0,09%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	400 000	404 308	0,18%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	600 000	606 336	0,27%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 200 000	1 212 924	0,55%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	10 000	10 423	0,00%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	50 000	52 796	0,02%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	500 000	514 672	0,23%
HL 2017-2 7.85% B TF	5 000	500 000	515 056	0,23%
HL 2017-2 7.85% B TF	15 000	1 500 000	1 545 168	0,70%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	150 000	150 888	0,07%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	250 000	251 518	0,11%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 030 112	0,47%
MODERN LEASING TF 6.5%	5 000	300 000	313 464	0,14%
SERVICOM 2012 TF 6.9%	2 500	50 000	52 156	0,02%
SERVICOM 2012 TF 6.9%	1 500	30 000	31 294	0,01%
SERVICOM 2016 TF 8.2%	2 000	200 000	205 069	0,09%
STB 2008/1	50 000	3 200 000	3 315 240	1,50%
STB 2008/2	40 000	2 000 000	2 089 760	0,95%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	750 000	776 344	0,35%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	571 000	596 872	0,27%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	360 000	365 150	0,17%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	240 000	243 434	0,11%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	800 000	843 840	0,38%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	400 000	415 656	0,19%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 039 744	0,47%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	400 000	419 792	0,19%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	500 000	525 564	0,24%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	250 000	262 744	0,12%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	250 000	263 162	0,12%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 050 000	1 068 564	0,48%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	571 027	595 820	0,27%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	57 103	59 582	0,03%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	321 336	337 102	0,15%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	2 023 000	2 141 127	0,97%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	200 000	202 424	0,09%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	140 000	141 697	0,06%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	40 000	40 485	0,02%

UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	80 000	84 023	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	400 000	420 116	0,19%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	400 000	420 116	0,19%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	240 000	252 031	0,11%
Emprunts national		1 444 237	1 503 406	0,68%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	875 000	898 744	0,408%
EMP NAT 2014/CAT/B	120 034	569 237	604 662	0,274%
Bons du trésor assimilables		60 367 214	62 330 085	28,26%
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	2 100	2 057 100	2 114 410	0,959%
BTA 10 ANS 5.5% 03/2019	18 400	18 696 200	19 091 526	8,657%
BTA 7 ANS 5.5% FEV 2020	3 000	2 887 500	3 080 639	1,397%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	2 500	2 404 450	2 482 916	1,126%
BTA 6 ANS 6% FEVRIER 2022	2 000	1 916 600	2 020 385	0,916%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 807 962	2,634%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	20 919	19 920 483	20 865 305	9,461%
BTA 10 ANS 6.3% MARS 2026	2 000	1 892 200	1 987 392	0,901%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL 2028	5 000	4 649 200	4 879 550	2,213%
Bons du trésor zéro coupon		643 500	1 034 126	0,47%
BTZC101210	1 200	643 500	1 034 126	0,469%
Titres OPCVM		7 149 072	7 177 453	3,25%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 042 812	0,926%
FINA O SICAV	489	50 051	50 607	0,023%
GO SICAV	2 923	300 087	298 988	0,136%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	9 976	1 027 556	1 050 992	0,477%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	514 661	0,233%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	143 187	0,065%
SANADET SICAV	1 297	142 315	140 316	0,064%
UGFS BONDS FUNDS	164 621	1 706 032	1 719 466	0,780%
SICAV AXIS TRESORERIE	9 416	1 001 075	1 010 327	0,458%
MCP SAFE FUND	1 849	202 944	206 097	0,093%
TOTAL		152 594 591	157 540 814	71,44%
Pourcentage par rapport au total actifs				71,28%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 47.154.079 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif net
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:</u>			792 180	798 612	0,36%
BT UADH	au 08/01/2018 à 8,50%	pour 20 jours	547 932	549 276	0,25%
BT SITS	au 16/01/2018 à 8,20%	pour 130 jours	244 248	249 336	0,11%
<u>Comptes à terme</u>			32 000 000	32 454 463	14,72%
Placement au 10/01/2018 (au taux fixe 8,27%)		pour 3 mois	2 500 000	2 536 705	1,15%
Placement au 31/01/2018 (au taux fixe 5%)		pour 3 mois	9 000 000	9 061 151	4,11%
Placement au 31/01/2018 (au taux fixe 5%)		pour 5 mois	10 000 000	10 134 795	4,60%
Placement au 31/01/2018 (au taux fixe 5,05%)		pour 148 jours	1 000 000	1 013 061	0,46%
Placement au 13/03/2018 (au taux fixe 8,28%)		pour 3 mois	2 500 000	2 508 620	1,14%
Placement au 31/03/2018 (au taux fixe 7,4%)		pour 3 mois	2 000 000	2 002 271	0,91%
Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)		pour 5 ans	4 000 000	4 158 557	1,89%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)		pour 5 ans	1 000 000	1 039 303	0,47%
<u>Certificats de dépôt</u>			13 669 962	13 901 004	6,30%
Certificat de dépôt HL au 11/01/2018 (au taux de 6,29%)		pour 280 jours	4 813 438	4 993 023	2,26%
Certificat de dépôt HL au 17/01/2018 (au taux de 7,60%)		pour 100 jours	491 730	498 653	0,23%
Certificat de dépôt HL au 31/01/2018 (au taux de 7,60%)		pour 100 jours	1 966 921	1 989 930	0,90%
Certificat de dépôt QNB au 19/02/2018 (au taux de 6,23%)		pour 90 jours	493 866	496 637	0,23%
Certificat de dépôt HL au 27/02/2018 (au taux de 7,60%)		pour 90 jours	985 083	990 488	0,45%
Certificat de dépôt HL au 13/03/2018 (au taux de 7,60%)		pour 90 jours	985 083	988 186	0,45%
Certificat de dépôt HL au 14/03/2018 (au taux de 7,60%)		pour 100 jours	983 460	988 022	0,45%
Certificat de dépôt HL au 28/03/2018 (au taux de 7,60%)		pour 100 jours	1 966 921	1 971 469	0,89%
Certificat de dépôt HL au 04/04/2018 (au taux de 7,60%)		pour 100 jours	983 460	984 596	0,45%
TOTAL			46 462 142	47 154 079	21,38%
Pourcentage par rapport au total des actifs					21,33%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 81.130, contre un solde de D : 472.292, à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	-	49 495
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	11 553	17 256
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	64 085	398 294
Autres débiteurs	5 492	7 247
Total	<u>81 130</u>	<u>472 292</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 482.313, contre D : 499.567, à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	482 313	499 567
Total	<u>482 313</u>	<u>499 567</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 18.071, contre D : 19.151, au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	18 071	19 151
Total	<u>18 071</u>	<u>19 151</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	214 171 364
Nombre de titres	2 113 068
Nombre d'actionnaires	3 273

Souscriptions réalisées

Montant	378 760 303
Nombre de titres émis	3 736 945
Nombre d'actionnaires nouveaux	405

Rachats effectués

Montant	(380 237 155)
Nombre de titres rachetés	(3 751 516)
Nombre d'actionnaires sortants	(681)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	103 734
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	39 760
Régularisation des sommes non distribuables	1 341

Capital au 31-12-2017

Montant	212 839 347
Nombre de titres	2 098 497
Nombre d'actionnaires	2 997

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017 à D : 1.963.256, contre D : 2.032.555 pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 231 157</u>	<u>4 938 144</u>	<u>1 200 949</u>	<u>4 828 601</u>
- Intérêts	1 231 157	4 938 144	1 200 949	4 828 601
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>732 099</u>	<u>3 030 903</u>	<u>831 606</u>	<u>3 788 777</u>
- Intérêts des BTA et Emprunt National	732 099	3 030 903	831 606	3 788 777
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	<u>255 477</u>	-	<u>256 886</u>
- Dividendes	-	255 477	-	256 886
TOTAL	1 963 256	8 224 524	2 032 555	8 874 264

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017 à D : 582.281, contre D : 511.450 pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
Intérêts des billets de trésorerie	16 471	136 163	42 899	165 304
Intérêts des comptes à terme	351 422	1 441 691	287 576	854 654
Intérêts des dépôts à vue	18 595	85 320	21 124	96 599
Intérêts des certificats de dépôt	195 793	717 189	158 075	632 701
Autres	-	1 329	1 776	3 719
TOTAL	582 281	2 381 692	511 450	1 752 977

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 17.585, contre D : 54.808 pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 482.914, contre D : 500.169 pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
Rémunération de gestionnaire	482 914	1 976 506	500 169	2 051 154
TOTAL	482 914	1 976 506	500 169	2 051 154

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2017 à D : 55.679, contre D : 58.290, pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
Redevance du CMF	54 567	223 334	56 517	231 769
Services bancaires et assimilés	1 112	2 083	1 773	4 277
TOTAL	55 679	225 417	58 290	236 046

Note 15 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 638.460, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre 2017 s'est élevée à D : 160.927, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 638.460, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Note 16 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB Tunisia assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV depuis le 25 mai 2017.